



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 14, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 4 décembre 2024.

Membres présents : 11

Alain SALOMON, Eric WERDENBERG, Thierry DAGUET, Chantal LOUIS, Florine MERVILLE, Alain WEICK, Frédéric BURGUN, Guillaume REGISSER, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Alban DIFFALAH, Jean-Jacques SANDERRE

Membre excusé : 1

Richard MARMET, a donné pouvoir à Jean-Jacques SANDERRE

Membres absents : 2

Khalid BARRAMOU
Noémie SAUDIN

Quorum de 8 atteint

Secrétaire de séance : Jean-Jacques SANDERRE

La séance est ouverte à 20h30.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Désignation du ou de la secrétaire de séance

Jean-Jacques SANDERRE se propose pour exercer cette fonction.

Point 2 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024

Décision du Conseil municipal :

Par 11 voix pour, 1 abstention (Alban DIFFALAH)

approuve le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024.

Interventions

Alban DIFFALAH : demande à ce que soient différenciés les élus « absents », les élus « excusés » et les élus « excusés avec procurations » sur le procès-verbal

Point 3 : Création d'un emploi permanent d'ATSEM à temps non complet

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

crée un emploi permanent d'ATSEM, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet soit 28 heures 15 hebdomadaires , à compter du 1^{er} janvier 2025,

autorise le Maire à effectuer la procédure nécessaire au recrutement et à signer tous actes afférents,

inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent au budget 2025,

modifie le tableau des emplois en conséquence au 1^{er} janvier 2025.

Interventions

Explications sur la nécessité de la création du poste.

Point 4 : Adhésion au groupement de commande prestations de topographie

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

adhère au groupement de commandes relatif aux prestations de topographie,

approuve les termes de la convention proposée par le Grand Belfort,

autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Interventions

Jean-Jacques SANDERRE : on ne faisait pas partie du groupement jusqu'à maintenant ?

Le Maire : non, il vient d'être ouvert suite aux demandes des communes, on pourra bénéficier de meilleurs prix

Jean-Jacques SANDERRE : on aura toujours la possibilité de regarder ailleurs ?

Le Maire : oui on peut consulter d'autres géomètres

Chantal LOUIS : le groupement est dans le cadre du Grand Belfort ?

Le Maire : oui

Point 5 : Etat d'assiette des coupes 2025

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve l'état d'assiette des coupes pour 2025.

Interventions

Chantal LOUIS : que veut dire situation instable ?

Eric WERDENBERG : il y a beaucoup d'épicéas malades. La parcelle 4 risque à terme d'être coupée. L'ONF fait un relevé du nombre d'arbres malades et au-delà de 50 %, la question se pose.

Jean-Jacques SANDERRE : ils replantent d'autres essences après ?

Le Maire : si la commune paye, oui

Eric WERDENBERG : la dernière fois on n'a pas eu beaucoup d'aide financière, on a pu replanter que 100 noisetiers de Bysance

Jean-Jacques SANDERRE : et tout ce qui est coupé ?

Le Maire : c'est vendu

Eric WERDENBERG : les arbres malades sont vendus à très bas prix

Chantal LOUIS : contrats feuillus qu'est ce que ça veut dire exactement ? l'ONF les vend à qui ?

Eric WERDENBERG : il les vend à des bûcherons ou à des scieries locales, souvent sur la Haute-Saône. Il y a un suivi des acheteurs du bois, qui doivent le transformer, ils ne peuvent pas l'envoyer en Chine par exemple

Jean-Jacques SANDERRE : que veut dire parcelle régulière et parcelle irrégulière ?

Le Maire : une coupe irrégulière c'est parsemé

Alain WEICK : la parcelle 8 qui avait été coupée à blanc est déjà bien clairsemée, je ne sais pas où ils vont encore trouver des arbres...

Le Maire : le contrat avec l'ONF va jusqu'en 2030

Stéphanie GRANDGUILLAUME : à part l'ONF qui s'occupe de la gestion des forêts ?

Le Maire : personne d'autre, c'est le seul organisme géré par l'Etat

Eric WERDENBERG : le contrat va jusqu'en 2035. J'avais demandé si on pouvait se séparer de l'ONF il y a deux ans, ça coûte en gros 20 000 € de dommages et intérêts. Il faut savoir qu'ils prennent environ 50 % du prix de vente en charges

Point 6 : Rucher communal – Cession du matériel suite à l'arrêt de l'activité

Explications de Jean-Jacques SANDERRE

Mise en place du rucher en 2017 par Alain BRUDER, Thierry DAGUET et moi-même, sur le haut du terrain de M. RUST.

Alain s'est retiré pour exploiter ses propres ruches et Thierry n'a pas pu continuer suite à ses obligations d'adjoint au maire.

Mon voisin, M. MENNESSIER, intéressé, s'est proposé pour assurer la continuité du rucher avec moi, sans quoi, l'activité aurait cessé. Guillaume, l'agent technique nous a également rejoint.

Depuis quelques années les récoltes baissent du fait des conditions climatiques difficiles (sécheresse, pluie) qui ont un impact sur la floraison donc sur la récolte et la mortalité. Il faut régulièrement apporter des compléments pour éviter la disparition de l'essaim.

En 2021-2022 nous avons perdu 3 essaims sur 4, puis récupéré 1 à Denney que nous avons réussi à dédoubler, ce qui nous donne aujourd'hui 3 ruches.

Nous passons de 50 kg de miel récoltés auparavant à 15 kg cette année, sans certitude pour les années à venir. Le frelon asiatique est bien installé dans notre région et il faut une surveillance constante avec mise en place de pièges.

La propriété de M. RUST étant vendue, nous devons prendre une décision. Nous ne souhaitons pas continuer l'activité au nom de la commune :

- soit quelqu'un est intéressé pour reprendre l'activité pour la commune, et dans ce cas il faut aménager un espace d'accueil pour les ruches, près de l'atelier communal
- soit M. MENNESSIER et moi reprenons l'activité à titre privé et proposons de racheter le matériel investit au tarif de 400 €

Interventions

Frédéric BURGUN : est-ce légal d'avoir un rucher à proximité de l'atelier, en termes de proximité du public ?

Thierry DAGUET : la porte de la ruche devant se trouver à l'est, cela ne serait pas côté public

Le Maire : il faut déjà savoir si quelqu'un souhaite reprendre

Alban DIFFALAH : t'as décision est prise Jean-Jacques, tu te retires ?

Jean-Jacques SANDERRE : oui j'arrête, ça t'intéresse ?

Alban DIFFALAH : je trouvais intéressant d'avoir un rucher communal. Votre activité était bénévole et cela participait à notre bien commun. D'utilité et d'intérêt public. Je serais prêt à donner un coup de main

Jean-Jacques SANDERRE : c'est très technique et ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a de la mortalité, entre la pluie et la sécheresse, c'est très compliqué. Beaucoup abandonnent, c'est du boulot pour pas beaucoup de résultats. Il faut être présent toute l'année

Alban DIFFALAH : si tu reprends l'activité à titre privé avec M. MENNESSIER, est-ce que tu proposeras encore la vente de pots de miel à la population ?

Jean-Jacques SANDERRE : je ne pense pas parce qu'il faut un agrément sanitaire et lui et sa famille en consomment beaucoup

Le Maire : à ce que je vois il n'y a donc pas de volontaire parmi vous pour reprendre le rucher

Alban DIFFALAH : il serait intéressant de passer un article dans la gazette pour faire un appel aux volontaires

Stéphanie GRANDGUILLAUME : t'as une limite de temps ?

Jean-Jacques SANDERRE : non les ruches ont été déménagées chez M. MENNESSIER, suite à la vente de terrain de M. RUST

Chantal LOUIS : est-ce que Guillaume serait d'accord pour reprendre l'activité ?

Jean-Jacques SANDERRE : non ce n'est pas sa passion

Le Maire : alors qu'est-ce qu'on fait ce soir ?

Frédéric BURGUN : on peut acter que personne au niveau du conseil ne veut reprendre, que Jean-Jacques arrête, et suggérer dans la gazette que quelqu'un reprenne

Le Maire : la gazette ça ne sera pas avant janvier, on peut aussi le mettre sur Iliwap et sur le site internet

Jean-Jacques SANDERRE : il faut mettre une date limite de réponse

Le Maire : personnellement je n'y crois pas, ceux qui sont intéressés par un rucher, ont un rucher. Ce qui me gêne c'est que c'est un rucher communal et que si on fait un appel à candidatures, il sera géré par des extérieurs, sans lien avec nous. Il faudra faire une convention.

Jean-Jacques SANDERRE : il faut noter aussi que la ou les personnes qui voudront reprendre le rucher, s'en occuperont à titre bénévole et le miel récolté sera cédé à la commune pour vente aux particuliers

La délibération est reportée au prochain Conseil municipal, le temps de faire un appel aux éventuelles candidatures de reprise du rucher.

Questions diverses :

1 – Alain SALOMON : vœux du Maire 2025

Le Maire : les vœux auront lieu le vendredi 17 janvier 2025 à 18h30 à la mairie

Alban DIFFALAH : on rentre à combien dans la salle ?

Le Maire : 100, comme à l'école, même plus, elle fait 130 m²

Stéphanie GRANDGUILLAUME : on fait l'inauguration de la salle en même temps ?

Le Maire : non, je ne peux pas encore dire pour l'inauguration puisque les travaux ne sont pas totalement terminés

2 – Alain SALOMON : panneau d'affichage libre

Le Maire : nous devons mettre en place un panneau de 4 m² pour affichage libre, selon une loi du code de l'environnement pour éviter l'affichage sauvage

Chantal LOUIS : ce sera un affichage pour tout le monde ?

Le Maire : pas de publicité commerciale, ça peut être associatif, politique...

Alban DIFFALAH : si cela peut favoriser l'expression des habitants, ça peut servir au comité des fêtes et à d'autres associations

Le Maire : je propose de le mettre sur le mur de la mairie au bord de la route

Stéphanie GRANDGUILLAUME : non ça va dénaturer la mairie

Thierry DAGUET : sur l'abri bus de la place du Calvaire, côté route

Le Conseil municipal s'accorde à placer le panneau d'affichage libre sur l'abri bus en bois de la place du Calvaire, côté rue. Un arrêté sera pris par le Maire en ce sens.

3 – Frédéric BURGUN : éclairage public

Frédéric BURGUN : y a-t-il un souci avec l'éclairage de Vétrigne ? Parce qu'à 7h du matin la lumière est éteinte

Le Maire : pas à ma connaissance. C'est en fonction de l'horloge astronomique. On va voir avec Baumgartner

Thierry DAGUET : il fallait que je l'appelle justement pour le passage aux leds de la rue des Champs Fleuris

Stéphanie GRANDGUILLAUME : vous avez eu les subventions ?

Thierry DAGUET : oui on vient d'avoir la réponse

4 – Chantal LOUIS : travaux Grande rue

Chantal LOUIS : la peinture n'a pas encore été faite et le plateau ne sert plus à rien, ils ont réhaussé l'approche. Les gens roulent vite à cet endroit

Le Maire : justement, les motards m'avaient alerté qu'il n'était pas aux normes avant les travaux

Chantal LOUIS : je dis ça parce que quand je veux traverser le passage pour piétons il faut faire attention, les gens ne s'arrêtent pas. En plus il n'y a plus les triangles de chaque côté, c'est à vous de refaire la peinture ?

Thierry DAGUET : oui, le devis est signé mais l'entreprise ne peut pas le faire à cause du temps, pas avant le printemps. On a quand même réussi à obtenir la mise en peinture des deux passages piétons devant la mairie pour la descente du bus

5 – Chantal LOUIS : réunion Territoire d'Energie 90 en novembre 2024

Chantal LOUIS : 2 intervenants GRDF et ENEDIS

GRDF a présenté son portail internet pour suivre sa consommation en direct.

Ils ont prévu d'injecter 5 fois plus de biométhane dans le gaz, et veulent diminuer leur empreinte carbone de 50 %.

ENEDIS informe qu'il y a eu deux fois plus de chutes d'arbres à cause des conditions climatiques. La moyenne d'une coupure d'électricité est passée de 45 minutes à 90 minutes.

L'interdiction de tailler les haies entre le 15 mars et le 15 août complique leurs interventions. Ils avaient demandé une dérogation à l'ancien Préfet qui avait refusé, ils vont en refaire la demande au nouveau Préfet.

ENEDIS intervient sur les lignes hautes tensions, mais le problème se pose sur les lignes basse tension, avec les propriétaires qui n'entretiennent pas leurs haies.

6 – Alain WEICK : plantation en forêt avec les enfants de l'école

Alain WEICK : L'ONF a bien participé, ils ont préparé le terrain dans les délais. Le 26 novembre, avec les 22 enfants, nous avons planté 30 chênes, que j'ai prélevés la veille. Chaque enfant a planté son arbre avec l'aide d'un adulte et ils vont y retourner au printemps pour voir l'évolution.

7 – Thierry DAGUET : repas de fin d’année et colis des aînés

Thierry DAGUET : nous étions 24 personnes au repas, à l’auberge fleurie à Châlonvillars le 24 décembre, qui a été bien apprécié. Les 17 colis et 17 cartes cadeaux ont été remis le 2 décembre à 17h en mairie autour d’un pot où 17 personnes se sont déplacées.

8 – Chantal LOUIS : atelier mémoire

Chantal LOUIS : on m’a parlé d’ateliers mémoire pendant un atelier dictée

Thierry DAGUET : j’ai reçu une dame qui propose cet atelier mais comme la salle n’est pas terminée on se reverra l’année prochaine

Rien ne restant à l’ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h00.
Délibéré en séance, le 10 décembre 2024

Prochain Conseil municipal : **18 février 2025**

L’intégralité des délibérations est consultable en mairie et sur le site de la commune

www.vetrigne.com